



Contester rapport expert et refus assurance xxxxx constituer dossi

Par Iddir salim, le 26/11/2016 à 09:39

Bonjour le 11/10/2016 j'ai eu un accident en stationnement il y'a un véhicule xxxxxx qui hurte l'arrière xxxxxx qui gare juste avant moi sur emplacement réservé un emplacement stationnement et moi il m'a pris le côté gauche et il a fait un tour et il m'a touché dernière le véhicule et l'essoufflement qui sont touche vu la violence du choc à 4h50 du matin ils ont appelé le propriétaire de xxxxxx et il pris photo de mon véhicule et la xxxxxx qui m'a hurte et j'ai pu récupéré les photo le problème ç que moi je suis assuré tiers plus à la xxxxxx et que après enquete de l'assurance le proprietaire xxxxxx il n'a pas changer carte grise ni assurance hier j'ai eu le rapport de l'expert et l'assurance xxxxxx que mon véhicule est épave économiquement irréparable et sur le rapport de l'expert ç indique que c'était corambolage circulation de coup la xxxxxx mon dit on peut rien faire ils peuvent pas constituer un dossier fonds de garantie. Ma question moi j'ai le rapport de police interne que le policier m'a donné sans faire attention ou j'ai les cordonne de tous les véhicules concerne dans l'accident et sur le pv interne ç bien stipulé accident mon véhicule et le xxxxxx et en stationnement et xxxxxx et venu en face et il a perdu le contrôle de son véhicule il nous tape les 2 en même temps svp mon véhicule le le acheté à credit 6700€ ç quoi le recours et est ce que je peux contester le rapport de l'expert afin que la xxxxxx ils sont dans l'obligation de constituer dossier fonds de garantie merci

Bonjour,

Merci de ne pas citer de nom de personne ou de marque.

C'est contraire aux usages de ce forum et totalement inutile pour obtenir une réponse d'ordre juridique (thème de ce forum).